

COMITE LOCAL  
de l'HABITAT  
avril  
2021  
(Dématérialisé)



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **1. Production de logements locatifs sociaux**

- bilan de la programmation 2020 et objectifs 2021
- résultats du bilan triennal SRU 2017-2019

## **2. Les Brèves : Actualités intervenues depuis le CLH dématérialisé de décembre 2020**

- délégations des aides à la pierre
- actions du plan de relance
- aides pour l'habitat privé
- révision du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- communication



## 1. Production de logements locatifs sociaux

La production 2020 affiche un **net recul** par rapport à 2019 dû aux conséquences de la crise sanitaire, de l'installation tardive des conseils municipaux et de la démarche de regroupement des bailleurs sociaux.

**Bilan 2020 : 1732 agréments pour un objectif CRHH de 3521, soit moins de 50 %**

|                  | Objectif CRHH | PLAI       | PLUS       | PLS        | Total       |
|------------------|---------------|------------|------------|------------|-------------|
| Hors délégataire | 1300          | 108        | 211        | 220        | <b>539</b>  |
| MNCA             | 1721          | 169        | 346        | 367        | <b>882</b>  |
| CASA             | 500           | 97         | 184        | 30         | <b>311</b>  |
| <b>Total</b>     | <b>3521</b>   | <b>374</b> | <b>741</b> | <b>617</b> | <b>1732</b> |



# 1. Production de logements locatifs sociaux

Les objectifs 2021 ont été fixés lors du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 16 février 2021. Il en résulte la répartition par territoire ci-après :

|                            | Objectif CRHH<br>« de base » | PLUS        | PLAI        | PLS        |
|----------------------------|------------------------------|-------------|-------------|------------|
| Hors délégataires          | 700                          | 307         | 257         | 136        |
| Métropole Nice Cote d'Azur | 1721                         | 752         | 634         | 335        |
| CA Sophia Antipolis        | 460                          | 202         | 169         | 89         |
| CA Pays de Grasse          | 369                          | 163         | 135         | 71         |
| <b>Total</b>               | <b>3250</b>                  | <b>1424</b> | <b>1195</b> | <b>631</b> |



# 1. *Production de logements locatifs sociaux*

## *Bilan triennal SRU 2017-2019*

41 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU au 01/01/2019, dont 2 disposent d'un taux de LLS supérieur à 25% (Valbonne et St André de la Roche), soit 39 communes soumises au bilan triennal, parmi lesquelles :

- 4 communes ayant atteint leurs objectifs globaux (quantitatifs et qualitatifs) et de ce fait, non concernées par la procédure d'intention de carence
- 35 communes, n'ayant pas atteint leurs objectifs globaux et de ce fait, concernées par le lancement de la procédure d'intention de carence

### Rappel des étapes du bilan :

12 juin 2020 : notification d'intention de mise en carence pour 24 communes

10 juillet 2020 : notification d'intention de mise en carence pour 15 communes

Du 25 août au 1<sup>er</sup> octobre 2020 : 35 communes reçues en commissions locales SRU

17 novembre 2020 : avis de la commission nationale SRU

16 décembre 2020 : validation des propositions par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

22 décembre 2020 : notification des arrêtés de carence aux communes concernées



# 1. *Production de logements locatifs sociaux*

## Bilan triennal SRU 2017-2019

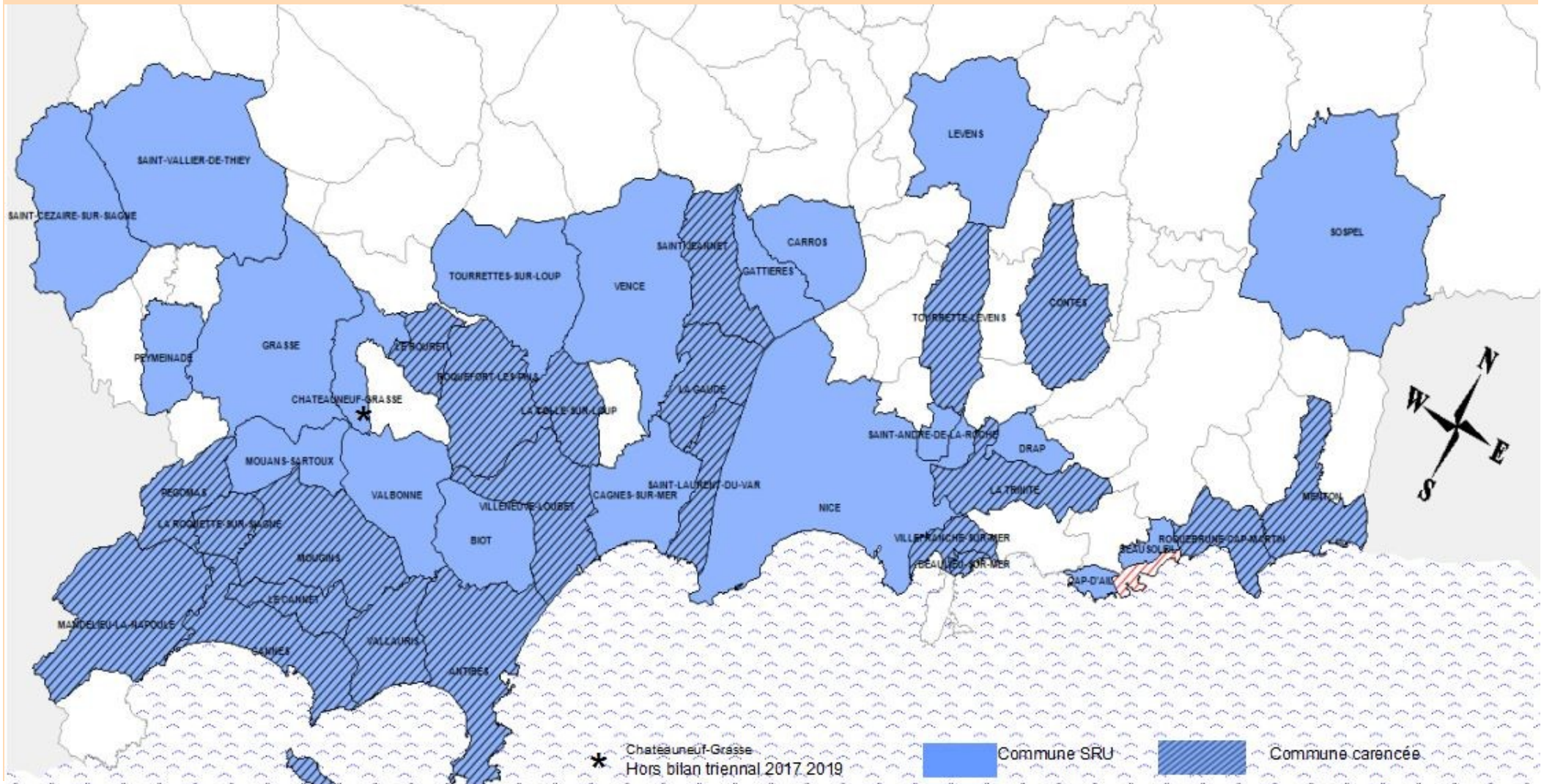
### Résultats après avis de la commission nationale SRU

- 13 communes sur 35 n'ont pas été carencées
- Les 22 communes restantes ont été carencées et majorées selon des dispositions graduées de 10 % à 204,20 %
- Aucun quintuplement de majoration n'a été appliqué
- Parmi ces 22 communes, on note l'entrée de 5 nouvelles communes, non carencées lors du bilan triennal 2014-2016
- A contrario, 5 communes, carencées lors du précédent bilan triennal, sont sorties de la carence
- 6 communes avec secteurs à permis de construire instruits par l'Etat



# 1. Production de logements locatifs sociaux

## Communes carencées à l'issue du bilan triennal SRU 2017-2019





## 2. Les brèves : Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020

### Point sur les délégations des aides à la pierre :

- **Renouvellement DAP CASA 2021-2026** : la convention est en cours de signature.

Parc public :

Les moyens financiers mentionnés dans la convention ont pour objet la mise en oeuvre du programme local de l'habitat signé en 2020, à savoir :

- 812 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 25 % et 35%)
- 1623 logements PLUS (prêt locatif à usage social) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 60 et 70 %)
- 271 logements PLS (prêt locatif social) dont 5 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 0 et 15 %)

Parc privé :

L'objectif global sur les 6 ans est de 382 logements à améliorer.





## 2. Les brèves : Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020

### Point sur les délégations des aides à la pierre :

#### - La CAPG, délégataire des aides à la pierre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

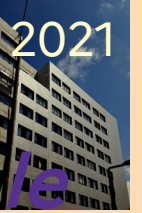
##### Parc public :

La convention de 6 ans prévoit un objectif global de 2 216 logements locatifs sociaux conformément au PLH, dont :

- 666 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 25 % et 35%)
- 996 logements PLUS (prêt locatif à usage social) dont 10 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 60 et 70 %)
- 554 logements PLS (prêt locatif social) dont 5 % au titre de l'acquisition amélioration (entre 0 et 15 %).

##### Parc privé :

Les objectifs fixés sur les 6 ans, et dans l'attente des futurs dispositifs qui seront lancés deuxième semestre 2021 (OPAH et OPAH-RU sur le centre de Grasse) sont de 369 logements à améliorer.



## 2. Les brèves : Actualités intervenues depuis CLH de décembre 2020

### PLAN DE RELANCE : Les aides en faveur de la rénovation du logement social

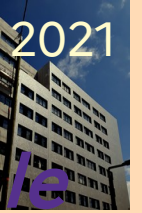
Afin d'accompagner **la restructuration lourde** et **la rénovation énergétique** des logements sociaux, le plan de relance prévoit la mise à disposition de 500 M€ répartis sur 2021 et 2022.

Pour PACA, 85 opérations, soit 9543 logements, ont été identifiées lors d'une enquête menée par la DREAL auprès des bailleurs pour un montant de 273 M€ de travaux.

Pour les Alpes-Maritimes, 1 983 logements ont ainsi été recensés pour une estimation de 37 M€ de travaux

Conformément au cahier des charges, **ont été retenues uniquement les priorités 1 et 2**, à savoir les opérations de **restructurations lourdes et de rénovation thermique** pour les logements F et G avant travaux, au moins D après travaux et logements E avant travaux, au moins C après travaux :

Seulement 1 programme de 56 logements sur Antibes, classé en priorité 2, remplit ces conditions.



## 2. Les brèves : Actualités intervenues depuis CLH de décembre 2020

### PLAN DE RELANCE : Les aides en faveur de la rénovation du logement social

Les **rénovations thermiques seules** sont listées en priorités 3 (logements F et G avant travaux, au moins D après travaux) et 4 (logements E avant travaux, au moins C après travaux).

Dans les Alpes-Maritimes :

- 3 programmes de respectivement 8 logements sur Gréolières, 12 et 9 logements sur Saint-Martin Vésubie, répondent aux critères de la priorité 3.
- 1 programme de 66 logements sur Saint Etienne de Tinée répond aux critères de la priorité 4.

**ATTENTION :** pour les priorités 3, les logements pourront être financés avec délégations de crédits complémentaires spécifiques à condition que l'ensemble des opérations de restructurations lourdes (priorités 1 et 2) aient été financées. Le financement des priorités 4 n'interviendra qu'après celui des priorités 3.



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### PLAN DE RELANCE : Les aides d'Action Logement en faveur du logement social

920 millions d'euros supplémentaires pour amplifier la production de logements sociaux et atteindre l'objectif de 250 000 logements sociaux portés par l'État sur la période 2021-2022, ainsi répartis :

- 450 M€ de subventions pour le LLS dans tous les territoires : réservés aux programmes de logements très sociaux (PLAI) et sociaux (PLUS) agréés en 2021 et 2022 pour tous les types de programmes de logements ordinaires et de structures collectives et accordés automatiquement sous réserve de contreparties locatives négociées avec les bailleurs sur la base d'un barème par région, zone et type de financement,
- 75 M€ dédiés au logement des jeunes : réservés aux programmes de logements sociaux Jeunes Actifs et étudiants agréés en 2021 et 2022, dont :
  - 65 M€ pour logements étudiants et jeunes actifs, accordés automatiquement sous réserve de contreparties locatives négociées avec les bailleurs sur la base d'un barème par zone et type de financement,
  - 10 M€ pour la création de places en colocation pour des jeunes à raison de 3 000€/place
- 395 M€ de prêts supplémentaires (250 M€ pour le logement social et 145 M€ pour le logement des jeunes)

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - @ActionLogement



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *PLAN DE RELANCE : appel à projets Jardins partagés*

Le plan de relance national prévoit une mesure pour le développement des jardins partagés et collectifs.

17 M€ sont fléchés pour le développement de jardins partagés ou collectifs sur l'ensemble du territoire (Métropole et outre-mer). Une enveloppe de 340 000 € est allouée au département des Alpes-Maritimes.

La période de dépôt des dossiers a débuté le 1<sup>er</sup> mars et se poursuivra jusqu'à fin juin 2021.

Les structures concernées sont les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux.

Les projets pris en compte devront solliciter un minimum de subvention de 10 000 € jusqu'à un maximum de de 60 000 €.

L'ensemble du dossier est téléchargeable sur le site internet de la préfecture :  
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actualites/Plan-de-Relance/Appels-a-Projet>



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### PLAN DE RELANCE : Gens Du Voyage

Le gouvernement a annoncé la mise en place au niveau national d'un plan de relance de 12 millions d'euros pour réhabiliter les aires permanentes pour les gens du voyage.

La répartition régionale du plan de relance a ainsi accordé 500 000 € pour PACA.

Les crédits doivent aller en priorité aux actions d'accès aux soins et à l'hygiène.

Une aire dans le département des Alpes-Maritimes devrait bénéficier d'aides en 2021.



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### - PLAN DE RELANCE : L'appel à projet (AAP) régional du programme d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)

Objectif : apporter de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales dans le parc de logements ordinaires.

1<sup>er</sup> AAP FNAVDL : Dépôt des candidatures : 15 décembre 2020.

9 dossiers ont été retenus pour les Alpes-Maritimes pour un montant total de 847 665 € (3 244 553 € pour PACA)

2<sup>eme</sup> AAP FNAVDL : Ouverture jeudi 15 avril 2021

247 743 € pour les Alpes-Maritimes (1 780 420 € pour PACA)



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### - **PLAN DE RELANCE : L'appel à projet (AAP) Soutien aux Associations de Lutte contre la Pauvreté 2020-2021**

Axé sur les thématiques :

- Lutte contre la **précarité alimentaire**, et plus généralement accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène)
- **Accès aux droits** ;
- **Soutien aux familles** notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant, l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle
- **Insertion sociale et professionnelle**

L'AAP a été lancé le 24 novembre 2020.

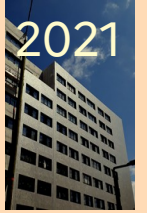
La clôture des candidatures est intervenue le 15 janvier 2021.

L'annonce des résultats finaux a été reportée au 13 avril

**16 projets émanant du département 06 ont été retenus pour un montant total de 1 023 526 €,**

Sur 4 701 560 € pour l'ensemble des départements PACA .





## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### - **PLAN DE RELANCE: L'appel à projet (AAP) pour la création et le développement de tiers-lieux alimentaires favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel**

Les projets doivent répondre à 3 objectifs :

- Mettre à disposition des personnes hébergées à l'hôtel des équipements de cuisine pour faciliter l'accès à une alimentation saine, équilibrée correspondant à leurs besoins et préférences
- Constituer des lieux de sociabilité et une «porte d'entrée» vers l'accompagnement social
- Favoriser le décroisement des secteurs de l'aide alimentaire, de l'hébergement et de l'accompagnement social

L'AAP a été lancé le 12 janvier 2021.

La clôture des candidatures est intervenue le 19 mars 2021.

L'annonce des résultats est prévue le 23 avril 2021

**3 dossiers ont été déposés pour les Alpes-Maritimes**

La DDETS a émis un avis favorable transmis au niveau régional (pas d'enveloppe prédéfinie)



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### - **PLAN DE RELANCE : Programme d'investissement pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour**

- Ce programme est doté d'une enveloppe de 12M€ sur 2021-2022 (niveau national)
- Aucun crédit de fonctionnement ne peut être distribué.

Objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil des personnes et les conditions de travail des salariés et bénévoles, et leur sécurité
- Adapter les activités et services proposés aux besoins des personnes
- Augmenter les capacités d'accueil des structures
- Réduire les coûts de fonctionnement liés aux consommations d'énergie

Pour bénéficier de la première vague de financements, les projets doivent être remontés par les DREAL et DREETS à la Dihal **au plus tard le lundi 31 mai 2021**

Le cahier des charges a été diffusé le 16 mars 2021

Une **date limite de dépôt des candidatures auprès de la DDETS a été fixée au 23 avril 2021** (pas d'enveloppe prédéfinie)



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### Aides à l'habitat du parc privé : Anah

#### ▪ **Travaux de rénovation énergétique**

Selon l'ampleur des travaux et le type de projet, l'Anah propose deux aides : Ma Prime Rénov' et Habiter mieux sérénité.

1) Ma prime Rénov' : ouverte, depuis le 1er janvier 2021, à tous les ménages, à toutes les copropriétés (si 75 % des lots sont à usage de résidence principale et 35 % de gain énergétique) et aux propriétaires bailleurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

2) Habiter Mieux Sérénité : pour les ménages aux ressources modestes et très modestes dans leur projet de rénovation énergétique globale de leur logement, pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent conventionner avec l'Anah et bénéficier d'une déduction fiscale de leur revenu locatif.

Elle concerne tous les travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %

Ma Prime Rénov' et le programme Habiter Mieux Sérénité ne sont pas cumulables.



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *Aides à l'habitat du parc privé : Anah*

#### ***Autres travaux***

L'Anah finance également des travaux de mise en sécurité (insalubrité, péril), d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap.

#### ***Aides à l'ingénierie***

L'Anah accompagne les collectivités locales dans les politiques locales d'amélioration de l'habitat à travers les aides au suivi-animation des opérations programmées, dans le cadre des programmes nationaux (Action Coeur de Ville, Petites Villes de demain) et convention d'opération de revitalisation des territoires.

***Les aides exceptionnelles de l'Anah en matière de lutte contre l'habitat indigne ont été reconduites en 2021***



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### Révision du Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des Gens du Voyage

La commission consultative départementale des gens du voyage, réunie le 29 septembre 2020 sous la présidence de M. le Préfet et de M. le Président du Conseil départemental a acté la révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage.

- L'étude portant sur le diagnostic du schéma et les besoins des gens du voyage en matière d'accueil et d'habitat est en cours de lancement.
- Pour faciliter les démarches, l'État va confier une mission de médiation et de coordination à un opérateur.
- La Métropole Nice Côte d'Azur travaille sur la création de terrains familiaux locatifs à Cagnes-Sur-Mer.
- Une commission consultative départementale des gens du voyage est organisée le 30 avril 2021.



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *L'instruction du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative à la préparation de la fin de la période hivernale, fixant les objectifs annuels pour le logement d'abord*

Un comité de pilotage départemental de sortie graduée du plan hiver a été organisé par le DDCS le 30 mars 2021.

Au plus fort de la crise, plus de 1800 personnes hébergées en nuitées hôtelières, ouverture de 2 structures éphémères pour accueillir 53 personnes en appart hôtel, 380 places ouvertes en accueil collectif

Il est essentiel de réussir une sortie maîtrisée de cette situation exceptionnelle => des solutions à mettre en place



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *Les points clé du diagnostic SIAO*

- Accès au logement :
  - 33 % des accès au logement sont des publics sans domicile stable (SDS)
  - 67 % des accès au logement sont attribués à des sortants de structure
- Des difficultés de fluidité des dispositifs par manque ou difficulté d'accès à un logement pérenne
- Une demande majoritaire de T1 (46%) et un parc de T4 à bas niveau de quittance insuffisant
- 93 % des publics relèvent des plafonds PLAI
- Des tensions très fortes sur le territoire de MNCA (71 % des personnes domiciliées) et de CACPL (14% des personnes domiciliées)...



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

- Une **évaluation sociale** systématique des personnes en hébergement d'urgence et à l'hôtel afin de leur offrir une orientation adaptée
- Un calendrier prévisionnel de la **fermeture des places exceptionnelles** à compter du 1er juin - une **sortie graduée** des dispositifs exceptionnels ouverts durant la crise sanitaire
- Le **renforcement de la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement**, avec des cibles en matières d'accès vers le logement social pour les populations sans abri ou sortants d'hébergement, mais aussi pour les réfugiés. La **réforme des attributions** est un des leviers principaux de cette stratégie
- La **mobilisation des crédits du FNAVDL** pour accélérer l'accès au logement social. Un deuxième appel à projets régional est lancé pour susciter de nouveaux projets
- La poursuite du **développement de l'intermédiation locative (IML)**
- La nécessité de livrer les places de **pensions de familles** déjà validées et dont l'ouverture a été retardée à cause du COVID mais aussi la possibilité de labelliser des projets de pensions de famille au-delà de 2022, permettant ainsi de débloquer des projets déjà repérés.





## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

#### Fluidité

*Poursuivre les dynamiques pour fluidifier les parcours...  
accélérer les réorientations, mobiliser les partenaires, coordonner les moyens...*

- Orienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable
- Mobiliser les réservataires...
- **Déclinaison des objectifs quantitatifs pour les Alpes-Maritimes**
  - Attributions de LLS aux sortants d'HG :
  - **114 ménages – 251 personnes**
  - Attributions aux ménages se déclarant sans abri ou habitat fortune :
  - **100 ménages – 219 personnes**



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

#### Intermédiation locative (IML)

- Un objectif annuel d'IML a été fixé à la région PACA de 1677 places, alors que la région en produit en moyenne 800 par an.
- **Objectif quinquennal révisé (2018-2022) : 750 places**
- **Cible 2021 : 210 places**  
au coût moyen maximal de 2200€/la place (moyenne constatée au niveau régional).
- Développer le mandat de gestion
- S'appuyer sur le partenariat avec les collectivités notamment dans le cadre des territoires accélérés
- Améliorer le pilotage du dispositif (fiabilisation du reporting de l'activité des opérateurs et du suivi des résultats)



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

Produire et développer une offre de logements abordables et adaptés aux besoins spécifiques : intensifier la **production de PLAI adaptés et PLAI-Pensions de famille**

#### **Pensions de famille**

Il a été demandé aux directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) d'**actualiser leurs besoins et les projets** identifiés prêts à ouvrir d'ici la fin 2022 et en 2023. Sur la base de ces projets, des comités techniques pourront être réunis rapidement afin d'**agréer de nouvelles places**.

- Objectif 2020 - 2023 PACA : 441 places
- Objectif 2020 - 2023 pour les Alpes-Maritimes: 128 places



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

#### La réforme des attributions

##### Rappel des principes :

- La Loi ALUR a engagé une réforme en profondeur de la gestion de la demande de logement social et des attributions visant de grands objectifs :
  - garantir un traitement équitable et transparent de la demande,
  - mieux informer le demandeur,
  - fluidifier la mobilité dans le parc social,
  - favoriser la mise en œuvre du droit au logement dans le respect de la mixité sociale.
- Elle a confié aux EPCI la responsabilité d'installer une **Conférence Intercommunale du Logement** pour définir, dans un enjeu de mixité sociale, les orientations de cette politique publique à travers la **Convention Intercommunale d'Attributions** pour répondre aux **publics les plus fragiles, et en premier lieu les personnes reconnues prioritaires DALO.**
- Les dernières dispositions de la loi ELAN représentent un pas de plus dans cette réforme avec la **mise en place de la cotation de la demande, le passage à la gestion en flux et la création des commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).**



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

#### **La réforme des attributions : La cotation de la demande (septembre 2021)**

- La mise en place de la cotation de la demande de logement a pour objectif principal d'améliorer la transparence et la lisibilité de la demande de logement pour les usagers, tout en intégrant les **obligations réglementaires** (critères obligatoires) et les **priorités locales** (critères facultatifs).
- La cotation met également l'utilisateur en responsabilité en l'informant des niveaux de cotation, en soulignant la nécessité de complétude du dossier et en prenant en compte les refus non justifiés.
- Il s'agit d'un outil – non systématique - visant à « faciliter » la prise de décisions dans l'identification des candidats.

#### **La réforme des attributions : La gestion en flux (novembre 2021)**

- La mise en place de la gestion en flux annuel des droits de réservations au sein du parc social vise à **optimiser l'allocation des logements disponibles** face à la demande exprimée, libérée de la répartition physique entre les contingents réservataires, **faciliter la mobilité résidentielle** et **favoriser la mixité sociale** en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés.



## 2. Les brèves : *Actualités intervenues depuis le CLH de décembre 2020*

### *La feuille de route : les objectifs 2021*

#### **La réforme des attributions : La gestion en flux (novembre 2021)**

- Il est prévu une seule convention de réservation par organisme bailleur et le réservataire à l'échelle du département portant sur l'ensemble du patrimoine locatif conventionné.
- Pour les EPCI disposant de la compétence en matière de politique d'attribution des logements sociaux, cette convention doit :
  - être cohérente avec les orientations adoptées par les CIL et les engagements souscrits par les acteurs du logements dans les CIA
  - être compatible avec l'objectif légal d'attribution en faveur des publics prioritaires, assigné par la loi au réservataire et au bailleur sur son patrimoine non réservé.

#### **La réforme des attributions : La CALEOL (dès à présent)**

- Les demandes de mutation interne représentaient en 2018 un tiers de la demande de logement social
  - Afin de fluidifier les parcours résidentiels, les missions des CAL évoluent en commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) pour lutter efficacement contre la sous-occupation des grands logements notamment, adapter les réponses via le logement social face au handicap ou la perte de mobilité.



## Communication

La politique de l'habitat est l'affaire de tous, et ce n'est qu'avec une implication des élus, des opérateurs de logement social et de leurs partenaires qu'elle pourra être réussie.

Afin de promouvoir cette politique, la DDT84 et la DREAL PACA ont élaboré une « valise pédagogique » sur le logement social composée d'une plaquette technique à destination des techniciens et d'une plaquette de communication à destination des élus.

Vous trouverez en annexes au présent diaporama un exemplaire de ces dernières.

N'hésitez pas à vous les approprier et à les diffuser largement !



## Merci pour votre attention

Le service « Habitat Renouvellement urbain » de la DDTM, se tient à votre disposition pour répondre à toute remarque ou question que les informations synthétisées dans le présent document pourraient susciter. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [ddtm-shru@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-shru@alpes-maritimes.gouv.fr)